

Séance du 16,02,2016 à 19 h – convocation du 09,02,2016

Absents : Mme Lannoye – M C. Noël

Monsieur Minebois est nommé secrétaire de séance.

1° Voisins vigilants

Le conseil donne son accord pour intégrer le dispositif voisins vigilants sachant que les panneaux seront à la charge de la commune.

2° SEBN 02/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été établi un programme général des travaux de renforcement de la distribution d'eau potable et de la mise à niveau de la défense incendie par le syndicat d'eau de Bayenghem les Eperlecques, Nort-Leulinghem et Muncq Nieurlet.

Le syndicat avait été habilité à assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de travaux de lutte contre l'incendie et l'entretien de ces ouvrages. Une convention de mandat pour la délégation de maîtrise d'ouvrage avait été signée entre le syndicat et chacune des communes afin de mutualiser les dépenses relatives à la défense incendie. Ces dépenses restant supportées par le budget des communes, la convention prévoyait que les emprunts réalisés pour ces travaux soient contractés par le syndicat et remboursés par les communes conformément à une clé de répartition calculée en fonction de la population.

Le syndicat ayant été dissous au 31,12,2013, le Maire présente ensuite le principe du transfert des emprunts ainsi que le projet de convention. Afin de faciliter les transactions avec l'organisme financeur et n'avoir qu'un seul créancier, la commune de Bayenghem les Eperlecques reprend à son nom l'ensemble des emprunts contractés par le syndicat et se substitue de ce fait au syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prise en charge des dépenses relatives à l'habilitation incendie étant donné la dissolution du syndicat présentée par Monsieur le Maire.

3° FDE 03/2016

Le marché de l'électricité étant ouvert à la concurrence, la Fde propose d'assurer le rôle de coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de service associés. Compte tenu des économies qui pourraient être réalisées, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à ce groupement.

4° PRIME PRIMO ACCEDANT

La Caso met en place une prime de 4 000 € pour les primo-accédants et sollicite les communes pour savoir si elles souhaitent abonder cette prime. Après délibération, le conseil émet un avis négatif.

5° ATTRIBUTION COMPENSATION 06/2016

Dans le cadre du transfert de l'enseignement des écoles de musique et de danse à la Caso, le conseil doit se prononcer sur la minoration de l'attribution de compensation pour tenir compte des charges de fonctionnement supportées par les communes qui disposaient d'une école jusqu'au transfert de compétence qui a eu lieu le septembre 2015. Le conseil émet un avis favorable.

6° INFORMATIQUE 01/2016

Le contrat Segilog arrivant à échéance, il y a lieu de le renouveler pour une période de 3 ans. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Liste des membres : M. BRAME, M VITSE, MME PERON, MME NOEL, MME ROUSSELLE, M FOVET, M LECOCQ, M DEVIGNES, M. MINEBOIS



The image shows several handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are: 'roussette' at the top; a signature that appears to be 'Vitse' on the right; 'Peron' in the center; 'Mme Noël' on the right side; 'Minebois' at the bottom right; and several other illegible signatures on the left and bottom left.